



Mairie de SOLLIÈS-VILLE

9 avenue du 6^{ème} RTS

83210 SOLLIES-VILLE

☎ 04 94 13 80 30

✉ contact@solliesville.fr**DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION****RESTAURANT SCOLAIRE
SERVICE PERISCOLAIRE****ANNÉE SCOLAIRE 2026 / 2027****Les dossiers doivent être déposés en mairie au plus tard le 03 juillet 2026****Constitution du dossier :**

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, eau ou box internet).
- Copie attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle **pour l'année scolaire 2026-2027.**
- Extrait de jugement de divorce précisant le mode de garde, dans une situation de garde alternée, chaque parent est tenu de constituer son propre dossier.
- Fiche de renseignements « famille » et « enfant »
- **Si vous souhaitez mettre en place le prélèvement automatique :**
 - Un RIB
 - Un mandat de prélèvement (ci-joint et disponible sur le portail parents)

L'inscription à la cantine scolaire et/ou service périscolaire (garderie/étude) est valable pour toute l'année scolaire. Les modifications doivent être formulées auprès des services de la mairie.

Toutes les informations utiles à propos du restaurant scolaire et des services périscolaires sont consultables sur le site internet de la commune solliesville.fr à la rubrique [ma famille](#).

RESTAURANT SCOLAIRE**Les tarifs :**

- Enfant domicilié sur la commune : 3.60 € le repas
- Enfant extra-muros : 4 € le repas
- Enfant bénéficiant d'un PAI alimentaire domicilié sur la commune : 1.50 € par repas
- Enfant extra-muros bénéficiant d'un PAI alimentaire : 1.90 € par repas

Réservations :

Les repas sont réservés par les services de la mairie pour l'année scolaire complète via le Portail Parents mis à disposition par la collectivité.

- Lors de l'inscription, les parents choisissent un abonnement annuel en précisant les jours fixes de fréquentation de la cantine (ex : lundi, mardi, jeudi, vendredi).
- Ces jours cochés vaudront réservation ferme pour l'année scolaire, sauf modifications ponctuelles dans les délais prévus ci-dessous.

Modifications :

- Les parents ont la possibilité de modifier les jours réservés ponctuellement pour une semaine donnée.
- Ces modifications doivent être effectuées au plus tard le mardi avant 12h pour la semaine suivante.
- Passé ce délai, aucune modification ne pourra être acceptée, et les repas non décommandés seront facturés.

Facturation et absences :

- Une facture sera envoyée chaque mois aux familles par le biais du Portail Parents
- Le paiement peut s'effectuer soit :
 - Par prélèvement automatique (le mandat SEPA + un RIB sont à retourner en mairie)
 - En ligne par le biais du Portail Parents
 - En espèces ou en chèque (à l'ordre du trésor public) au régisseur de la cantine scolaire en mairie

- A défaut, une lettre de rappel est adressée par mail à la date d'échéance. Sans réponse, un titre sera émis par le trésor public en fin de mois.
- Toute réservation est due, sauf en cas d'absence justifiée pour raison médicale (certificat médical à fournir sous 48h).
- Les repas non pris et non décommandés dans les délais restent dus.

Organisation et respect du règlement :

- Le respect de ces dispositions est indispensable pour garantir le bon fonctionnement de la cantine et éviter le gaspillage alimentaire.
- Tout manquement pourra entraîner l'application de pénalités ou la suspension temporaire du service de cantine.

GARDERIE

Lieu : Les enfants de maternelle sont accueillis dans les locaux de l'école maternelle ; ceux de l'élémentaire dans la cour de l'école élémentaire.

Horaires : Lundi – Mardi - Jeudi – Vendredi : de 7h30 à 8h20 et de 16h00 à 18h00
Gratuité de la première demi-heure (16 h 00 - 16 h 30).

Tarifs :

Tarif forfaitaire par trimestre scolaire :

- 1^{er} trimestre : 35 euros par enfant
- 2^{ème} trimestre : 25 euros par enfant
- 3^{ème} trimestre : 25 euros par enfant

Quel que soit le nombre de jour de présence.

Les familles s'engagent à respecter les horaires indiqués. Au-delà de 18h00, la prise en charge sera facturée 5 € par jour et par enfant.

Réservations : Les réservations de garderie sont à la charge des parents par le biais du Portail Parents au plus tard le mardi avant 12h précédant la semaine concernée.

Modifications :

- Les parents ont la possibilité de modifier les jours réservés ponctuellement pour une semaine donnée.
- Ces modifications doivent être effectuées au plus tard le mardi avant 12h pour la semaine suivante.

Facturation :

- Une facture sera envoyée aux familles dès la première participation à la garderie pour le trimestre, par le biais du Portail Parents
- Le paiement peut s'effectuer soit :
 - Par prélèvement automatique (le mandat SEPA + un RIB sont à retourner en mairie)
 - En ligne par le biais du Portail Parents
 - En espèces ou en chèque (à l'ordre du trésor public) au régisseur de la cantine scolaire en mairie
- A défaut, une lettre de rappel est adressée par mail à la date d'échéance. Sans réponse, un titre sera émis par le trésor public en fin de mois.

Organisation et respect du règlement :

- Tout manquement de réservation pourra entraîner la suspension temporaire du service de la garderie.

Défaut de paiement :

- En cas de retard ou de non-paiement, la Mairie se réservera le droit de radier l'enfant de la garderie périscolaire.

Fonctionnement de l'étude surveillée :

L'étude surveillée est ouverte aux enfants de l'école élémentaire, elle peut accueillir 30 élèves, pris dans l'ordre de réception de leur inscription.

Les enfants pourront aller à l'étude qu'après validation de leur inscription par la mairie.

Les réservations sont effectuées par les services de la mairie pour l'année scolaire.

Les enfants inscrits à l'étude surveillée s'engagent à y assister régulièrement. En cas d'absences répétées et non justifiées, leur place pourra être réattribuée à un autre élève inscrit sur la liste d'attente.

Horaires :

Lundi – Mardi - Jeudi – Vendredi : de 16h00 à 17h00

Tarifs :

Le prix de l'étude est calculé à l'heure à partir du quotient familial et du nombre d'enfant participant pour la période du 7 septembre 2026 au 25 juin 2027.

Quotient familial / tranche	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
QF ≤ 500	0.60 €	0.48 €	0.36 €	0.36 €
501 ≤ QF ≤ 800	0.84 €	0.72 €	0.60 €	0.60 €
QF ≥ 800	1.20 €	1.08 €	0.96 €	0.96 €

Facturation et absences :

- Une facture sera envoyée chaque mois aux familles par le biais du Portail Parents
- Le paiement peut s'effectuer soit :
 - Par prélèvement automatique (le mandat SEPA + un RIB sont à retourner en mairie)
 - En ligne par le biais du Portail Parents
 - En espèces ou en chèque (à l'ordre du trésor public) au régisseur de la cantine scolaire en mairie
- A défaut, une lettre de rappel est adressée par mail à la date d'échéance. Sans réponse, un titre sera émis par le trésor public en fin de mois.
- Toute réservation est due, sauf en cas d'absence justifiée pour raison médicale (certificat médical à fournir sous 48h).

Modifications :

- Les parents ont la possibilité de modifier les jours réservés ponctuellement pour une semaine donnée.
- Ces modifications doivent être effectuées au plus tard le mardi avant 12h pour la semaine suivante.
- Passé ce délai, aucune modification ne pourra être acceptée.

Organisation et respect du règlement :

- Le respect de ces dispositions est indispensable pour garantir le bon fonctionnement de l'étude surveillée.
- Toute réservation est due, sauf en cas d'absence justifiée pour raison médicale (certificat médical à fournir sous 48h).
- Tout manquement pourra entraîner l'annulation de l'inscription.

Défaut de paiement :

- En cas de retard ou de non-paiement, la Mairie se réservera le droit de radier l'enfant de l'étude surveillée.

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION
RESTAURANT SCOLAIRE ET SERVICE PERISCOLAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

A RETOURNER

RENSEIGNEMENTS SUR LA FAMILLE

Composition du foyer	Adulte 1 : responsable légal de(s) enfant(s)	Adulte 2 vivant au foyer (soit le 2 ^{ème} parent responsable vivant au foyer, soit le conjoint de l'adulte 1)
Civilité	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme
Qualité	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre :
Nom d'usage		
Nom de naissance		
Prénom		
Situation familiale	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Union libre <input type="checkbox"/> Séparés <input type="checkbox"/> Divorcés	<input type="checkbox"/> Pacsés <input type="checkbox"/> Mariés <input type="checkbox"/> Veuf(ve)
Adresse	
Adresse mail	@	
Tél. domicile		
Tél. portable		
Tél. professionnel		
N° allocataire CAF		
	Autre responsable légal (le 2^{ème} parent ne vivant pas au foyer, un organisme ou une autre personne)	
NOM, Prénom		
Qualité	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre :	
Adresse	
Tél. domicile / portable		

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION
RESTAURANT SCOLAIRE ET SERVICE PERISCOLAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

A RETOURNER

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT

Nom	
Prénom	
Sexe	<input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin
Date de naissance	
Classe	
PAI	<input type="checkbox"/> Allergie alimentaire <input type="checkbox"/> Autre
Cantine	<input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi
Garderie matin (de 7h30 à 8h20)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Etude (de 16h00 à 17h00)	<input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi
Garderie de l'après-midi (de 16h à 16h30)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Garderie soir (de 16h30 à 18h00)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Responsable légal et payeur :

Je soussigné(e), m'engage à assumer les fonctions de payeur pour les prestations utilisées.

A.....le/...../.....

Signature obligatoire

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service scolaire de la mairie de Solliès-Ville pour l'inscription des enfants au périscolaire et cantine. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public. Les données collectées sont communiquées uniquement au service scolaire de la mairie de Solliès-Ville et au personnel encadrant du périscolaire et de la cantine. Les données sont conservées pendant 10 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le service scolaire par courrier – 9 rue du 6^{ème} RTS – ou par téléphone au 04.94.13.80.30 ou par courriel contact@sollienville.fr. Vous pouvez contacter le cas échéant, notre délégué à la protection des données : SICTIAM - dpo@sictiam.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.